Adapei
Papillons Blancs
d'Alsace

RAPPORT DE GESTION et COMPTES ANNUELS 2025

SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. COMPTES ANNUELS

3. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES

Inscrite au Tribunal Judiciaire de Mulhouse N° Amalia A2026MUL000024

2 Avenue de Strasbourg – 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM

ASSEMBLEE GENERALE du 19 juin 2026

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Le rapport de gestion est un compte-rendu chiffré synthétique de l'activité de l'ensemble de nos établissements et services. Sont évoqués, les résultats 2025, la structure patrimoniale et financière au 31 décembre, ainsi que les perspectives par la présentation du budget 2026. Ce rapport est complété par diverses autres informations prévues par la loi et les règlements.

Les comptes annuels ont été établis conformément à la loi comptable et aux obligations qui incombent à l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE, en vertu des conventions de financement.

Ce rapport va présenter successivement :

1 Introduction 3

1.1 Faits marquants de l'exercice 3

2 Les résultats 5

2.1 La gestion contrôlée 5

2.2 La gestion propre 8

3 Le patrimoine 10

3.1 Le bilan 10

3.2 la section d'investissement (FRI) 11

4 Les perspectives d'avenir 12

4.1 Gestion propre 12

5 Autres informations 13

5.1 Modes de financement des activités sous gestion contrôlée 13

5.2 Passif social 13

5.3 Contributions volontaires 13

5.4 Publication des comptes 14

5.5 Conventions et remboursements de frais aux administrateurs 14

5.6 Les cotisations 14

5.7 Conclusion 14

1 INTRODUCTION

Les activités de l'association sont exercées dans des établissements et services, regroupées en 4 blocs financeurs :

- ARS Assurance Maladie
- CEA Département du Haut Rhin
- CEA Département du Bas Rhin
- Gestion propre

Les mouvements financiers des établissements et services de l'association, sont suivis dans 30 comptabilités distinctes présentant 46 résultats. Cette organisation comptable permet de vérifier l'équilibre financier de chaque établissement et service et de rendre compte à l'Autorité de Tarification compétente, du résultat des délégations financières qui nous ont été accordées.

Le nombre de places financées en établissements ou services médico-sociaux sur l'exercice 2025 est de 2 645.

1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2025, il y a lieu de rappeler.

En termes de développement et d'autorisations :

Sur le Pôle Enfance :

- ✓ Extension de + 10 places SESSAD Autisme à compter du 1er septembre 2025
- ✓ 10 places Auto-régulation collège Wittenheim à compter du 1er aout 2025
- ✓ Extension de + 10 places SESSAD 67 à compter du 1er septembre 2025
- ✓ Complément dotation Ulis Huttenheim équivalent à + 2 places à compter du 1er septembre 2025
- ✓ 10 places UEEA Elsau à compter du 1er aout 2025
- ✓ Extension de + 7 places Ulis TSA Kingersheim à compter du 1er septembre 2025
- ✓ Extension de + 10 places DAPPE à compter du 1er septembre 2025
- ✓ Dispositif Pôles d'Appui à la scolarité (PAS) à compter du 1er août 2025 soit 13 PAS pour l'APBA (6 pour la rentrée 2025/2026 et +7 pour la rentrée 2026/2027). L'APBA est porteur de ce dispositif, une convention de partenariat est signée avec la Fédération de la Charité Caritas Alsace et la Fondation Saint-Jacques.
- ✓ Effet année pleine de l'extension de 10 places au PCPE obtenue au 1er septembre 2024

Sur le Pôle Accueil Spécialisé :

- ✓ 15 places pour l'Equipe Mobile PHV (80 en file active)

Pour rappel :

- ✓ Prorogation du CPOM Ars jusqu'au 31 décembre 2025 par avenant n° 8 du 16 juillet 2024
- ✓ Prorogation de notre autorisation de frais de siège jusqu'au 31 décembre 2025 par ce même courrier de l'ARS datant du 16 juillet 2024.

En termes de fonctionnement :

Provision EIEP :

- ✓ La provision EIEP a été ajustée en 2025 sur la base des entretiens non réalisés soit une dotation de 72 k€. La fin de la prescription de la provision, de 96 k€ constituée en 2022 pour la période 2015-2021, a fait l'objet d'une reprise.

Réforme du plan comptable :

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, application du règlement ANC 2022-06. Les principaux postes concernés sont :

- ✓ Reclassifications d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel figurent désormais dans le résultat courant (quote de part de subvention virées au résultat, produits de cession d'immobilisations, valeurs nettes comptables des immobilisations cédées, …)
- ✓ Suppression de la technique de transferts de charges, les opérations sont soi reclassées en production vendue, en diminution des charges concernées ou dans les autres produits d'exploitation.

Logiciel comptable :

Mise en application d'un nouvel ERP comptable :

- ✓ Projet inscrit dans le Schéma Directeur des Systèmes d'informations.
- ✓ Passage sous Compta-First de l'éditeur CEGI à compter du 1e janvier 2025

2 LES RESULTATS

Le résultat global 2025 affiche un déficit de **– 1 168 213 €.**

Contre – 1 249 958 € en 2024 et – 3 167 542 € en 2023.

Les résultats de fonctionnement des différents établissements et services seront présentés selon l'ordre suivant :

- la gestion contrôlée
- la gestion propre

2.1 LA GESTION CONTROLEE

Les produits constituent les ressources de ces établissements et services selon les modes de financement tels que mentionnés au 5.1 du présent rapport et s'élèvent pour l'exercice à :

⇨ 80 209 438 € contre 78 049 463 € en 2024

Les charges, comptabilisées par nature, se déduisent pour constituer le résultat comptable. Elles se totalisent à

⇨ 79 797 820 € contre 76 696 271 € en 2024

	Charges	%	Produits	%	Résultat
Gestion controlée					
Ars Assurance Maladie	44 348 956 €	37,1%	45 505 972 €	38,5%	1 157 016 €
CEA - Département du Haut-Rhin	16 082 685 €	13,5%	15 836 620 €	13,4%	-246 064 €
CEA - Département du Bas-Rhin	13 528 141 €	11,3%	13 359 059 €	11,3%	-169 082 €
Siège & Etapes (Gc)	5 838 038 €	4,9%	5 507 786 €	4,7%	-330 252 €
Total Gestion Contrôlée	**79 797 820 €**	**66,8%**	**80 209 438 €**	**67,8%**	**411 618 €**

2.1.1 RESULTATS COMPTABLES ET ECARTS BUDGETAIRES

Les résultats 2025 sont comparés au budget pour dégager des écarts. Le budget représente le résultat attendu dans le cadre des conventions de financement. Le tableau ci-après regroupe les résultats par blocs financeurs.

Résultats	Réel 2025	Budget 2025	Réel 2024	Ecart R2025-B2025
Ars Assurance Maladie	1 157 016	0	1 005 133	1 157 016
CEA Département du Haut-Rhin	-246 064	-641 774	264 819	395 710
CEA Département du Bas-Rhin	-169 082	460 816	300 527	-629 898
Siège et Etapes (Gc)	-330 252	-347 277	-217 288	17 025
Total	**411 618**	**-528 235**	**1 353 192**	**939 853**

Le résultat comptable 2025 affiche un excédent de 411 618 € alors que celui-ci était prévu à -528 235 € compte tenu de reprises de résultats antérieurs et d'un budget du siège déficitaire.

Les dotations de financement, sans tenir compte des crédits non reconductibles, progressent par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par les 9 nouveaux projets décrochés dans le cadre des AMI et également par application du taux de reconduction.

Le niveau des charges en 2025 affiche un dépassement budgétaire de l'ordre de 0.4% (+278 k€), les recettes de tarification et autres recettes (groupe 2 & 3) sont quant à elles supérieures à celles attendues à savoir +2.7% (+1 218 k€).

De façon générale sur le périmètre de la Gestion Contrôlée, la vacance ponctuelle de certains postes suite à des mouvements de personnel permettent de couvrir les dépassements générés par la constatation des provisions pour heures supplémentaires et CET, ainsi que les dépassements liés au contexte inflationniste (fluides, transports, repas, médicaments, blanchisserie et nettoyage…), qui impactent fortement les budgets de fonctionnement des établissements.

Le déficit généré par le siège s'explique en grande partie par le versement de la prime « Ségur pour tous », la constatation des provisions pour CP, heures supplémentaires et CET, ainsi que les dépassements sur les travaux d'entretiens et maintenances.

2.1.2 RESULTATS ADMINISTRATIFS ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Le résultat comptable dit « de gestion contrôlée » est ajusté d'éventuelles reprises de résultats antérieurs opérés par le tarificateur mais aussi de reprises de reports à nouveau destinées au financement de dépenses non récurrentes engagées dans l'exercice pour constituer le résultat administratif dont il est rendu compte aux Autorités de Tarification.

Nous distinguons ces résultats de la manière suivante :

	Résultats de l'exercice	RAN - pour PIDR	Reprise Report à nouveau	Résultats administratifs à affecter
Ars Assurance Maladie	1 157 016	0	263 818	1 420 834
CEA Département du Haut-Rhin	-246 064	0	595 869	349 805
CEA Département du Bas-Rhin	-169 082	0	-460 815	-629 897
Siège et Etapes (Gc)	-330 252	0	0	-330 252
Total	**411 619**	**0**	**398 872**	**810 490**

Les résultats administratifs seront confirmés par les Autorités de Tarification en application de l'article R314-51 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

La reprise de report à nouveau est destiné à couvrir des dépenses conjoncturelles en lien avec le projet ERP et d'autres dépenses (départ à la retraite, formations, installation...) non couvertes par les recettes de l'exercice.

Il en est proposé les affectations suivantes :

	Total à affecter	Affectation			
		Report à nouveau	Report à nouveau constitué des Dépenses non opposables aux tiers financeurs	Report à nouveau constitué de dépenses refusées	Réserves
Ars Assurance Maladie	1 420 834	598 220	0	0	822 614
CEA Département du Haut-Rhin	349 805	395 708	0	0	-45 903
CEA Département du Bas-Rhin	-629 897	-629 897	0	0	0
Siège et Etapes (Gc)	-330 252	-327 952	0	0	-2 300
Total	**810 490**	**36 079**	**0**	**0**	**774 411**

Le résultat, globalement excédentaire, est proposé en affectation :

- En report à nouveau pour 36 079 €, dont 261 926 € affectés au crédit du report à nouveau et 450 000 € destinés au financement de mesures d'exploitation à engager sur des exercices ultérieurs.
- Par ailleurs, s'agissant des activités relevant des financements de la CEA (hors CPOM ARS), il est constaté une reprise nette proposée au financeur, correspondant à -759 082 € de déficits compensés et 676 571 € de reprises d'excédents.
- 774 411 € proposés en réserves,
  - ⇨ Dont 840 000€ d'excédents et réserves affectés à l'investissement.
  - ⇨ Dont 50 000€ en réserve de compensation des charges d'amortissement.
  - ⇨ Dont -115 589€ de reprise sur réserve de compensation des charges d'amortissement destinés au financement de projets architecturaux et de gros travaux d'entretien

2.2 LA GESTION PROPRE

2.2.1 RESULTATS COMPTABLES

Les produits	Réel 2025	Réel 2024	Ecart réel N/N-1	Budget 2025
Vie Associative	1 989 838	1 709 100	280 738	840 407
ESAT	29 394 840	28 061 181	1 333 659	28 846 412
EA	5 463 975	5 846 804	-382 829	5 635 563
Etapes Formation	1 003 127	1 254 599	-251 472	899 973
Fath Dannemarie (Gp)	157 907	149 505	8 402	153 496
Fath Mutzig (Gp)	35 496	35 496	0	35 496
Total	**38 045 183**	**37 056 685**	**988 497**	**36 411 347**

Les charges	Réel 2025	Réel 2024	Ecart réel N/N-1	Budget 2025
Vie Associative	1 519 430	1 601 756	-82 327	1 096 017
ESAT	30 630 205	29 440 911	1 189 294	30 375 595
EA	6 058 388	6 939 885	-881 497	6 526 794
Etapes Formation	1 288 768	1 541 049	-252 281	1 096 070
Fath Dannemarie (Gp)	88 050	94 984	-6 933	96 553
Fath Mutzig (Gp)	40 172	41 250	-1 078	42 466
Total	**39 625 013**	**39 659 835**	**-34 822**	**39 233 495**

Résultats	Réel 2025	Réel 2024	Ecart réel N/N-1	Budget 2025
Vie Associative	470 408	107 344	363 065	-255 610
ESAT	-1 235 365	-1 379 729	144 364	-1 529 183
EA	-594 414	-1 093 081	498 667	-891 231
Etapes Formation	-285 641	-286 450	809	-196 097
Fath Dannemarie (Gp)	69 857	54 521	15 336	56 943
Fath Mutzig (Gp)	-4 676	-5 754	1 078	-6 970
Total	**-1 579 831**	**-2 603 149**	**1 023 319**	**-2 822 148**

Le résultat comptable 2025 est déficitaire à hauteur de -1 579 831 € contre -2 603 149 € en 2024 et un résultat budgétaire prévu à -2 822 148 €.

L'activité de la vie Associative, affiche un résultat excédentaire : (+ 470 k€ contre -256 k€ prévu) qui s'explique pour l'essentiel par un résultat de la gestion des placements supérieur à l'objectif et des hausses de produits de la gestion courante, ainsi qu'à des produits de cession d'actifs.

Le niveau de résultat des ESAT et de l'EA reste déficitaire même si une amélioration est encore constatée par rapport au budget et à 2024.

En termes d'activité, la production des ESAT est supérieure à celle attendue (+1.8 % ; +263 k€) avec un niveau de marge brute amélioré de +1.4%par rapport à celui prévu (+151 k€).

Concernant nos Esat, pour rappel, l'aide au poste ne couvre plus le délai de carence des travailleurs d'Esat en cas d'arrêt de travail, car rejetée par les ASP depuis 2024.

Pour l'Entreprise adaptée, celle-ci, est au quasiment au rendez-vous des prévisions avec un écart de 28.5 k€ par rapport au budget, malgré un niveau de consommation de matières légèrement amélioré, la marge brute baisse de 13 k€ (- 0.4%).

Le plan Nouvel Horizon du pôle travail montre son efficacité avec une baisse renforcées des charges externes (-1.5% soit -62.4 k€) par rapport au budget et une amélioration de la valeur ajoutée de +200 k€ (+2%). L'excédent brut d'exploitation continue de s'améliorer avec une progression de +377k€ par rapport au budget (+31%)

Etapes formation, affiche un niveau d'activité en dessous de l'objectif (- 20 % et – 139 k€). La marge brute est également inférieure à celle prévue (-170 k€ soit -28 %). Malgré des frais de personnel inférieurs à ceux prévus (-6.6 % soit -50 k€), le niveau de résultat reste déficitaire avec une variation de 85k€ en deçà du budget.

2.2.2 AFFECTATION DES RESULTATS DE LA GESTION PROPRE

Il est proposé d'affecter les résultats de gestion propre en retenant les principes suivants :

- L'Association reporte ses résultats après imputation des résultats des établissements sous gestion contrôlée non acceptés par les Autorités de Tarification (hors l'ESAT et l'Entreprise adaptée).
- Les résultats de l'ESAT, de l'Entreprise Adaptée et de Etapes formation sont proposés en réserve d'investissement et en report à nouveau.

Déterminons, tout d'abord les résultats à affecter.

	Résultat 2025	Report 2024	Résultat à affecter
Vie Associative	470 408	1 198 695	1 669 103
ESAT	-1 235 365	-12 577 075	-13 812 440
EA	-594 414	-2 295 859	-2 890 273
Etapes Formation	-285 641	-353 681	-639 322
Fath Dannemarie (Gp)	69 857	260 496	330 353
Fath Mutzig (Gp)	-4 676	-17 223	-21 900
Total	**-1 579 831**	**-13 784 647**	**-15 364 478**

L'affectation est proposée comme suit :

	Total à affecter	Affectation		
		Réserve investissement	Charges transférées des établissements	Report à nouveau
Vie Associative	1 669 103			1 669 103
ESAT	-13 812 440			-13 812 440
EA	-2 890 273			-2 890 273
Etapes Formation	-639 322			-639 322
Fath Dannemarie (Gp)	330 353			330 353
Fath Mutzig (Gp)	-21 900			-21 900
Total	**-15 364 478**	**0**	**0**	**-15 364 478**

Il est proposé d'affecter le solde en report à nouveau soit, –15 364 478 €.

3 LE PATRIMOINE

L'activité des établissements est à compléter par la présentation du patrimoine de l'Association, c'est-à-dire le bilan, actif & passif, le tableau de financement et le plan d'investissement.

3.1 LE BILAN

Les composantes du patrimoine, valorisées selon les coûts historiques, au 31 décembre 2025 sont comparées à l'exercice précédent.

Le total du bilan se totalise à 106 979 k€ contre 107 972 k€ en 2024, et se compose des éléments suivants :

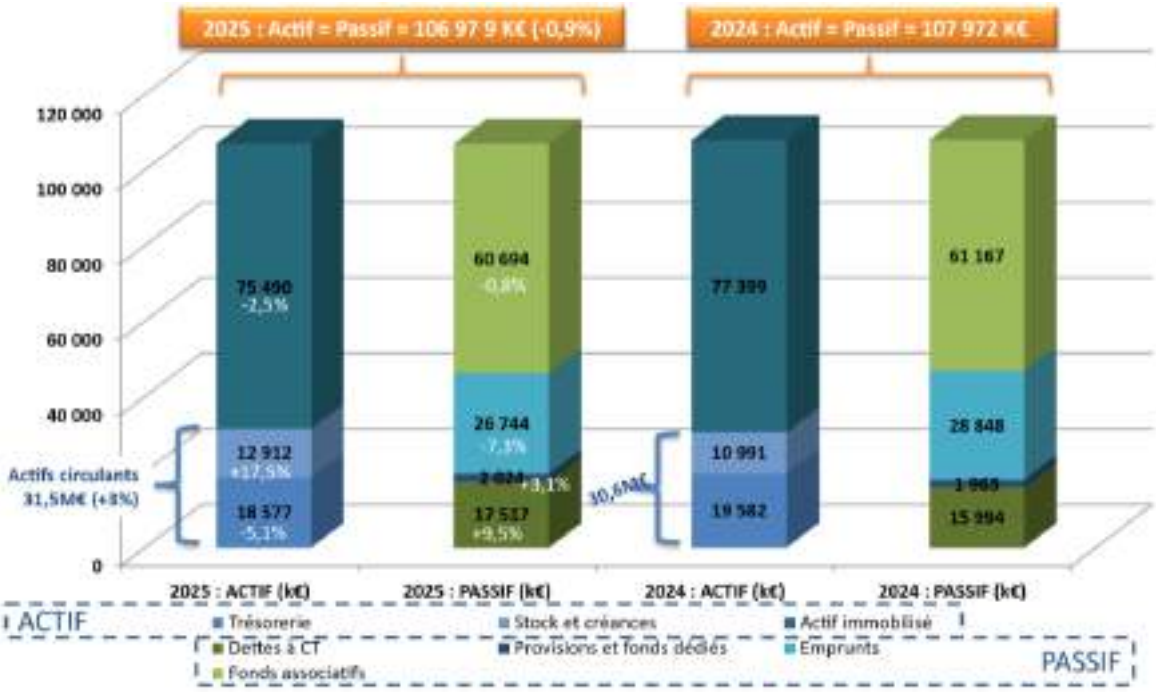

Les immobilisations nettes diminuent de – 2,47 % (- 1 908 422 €) compte tenu d'un montant d'investissements réalisé en 2025 inférieur au montant de la dotation aux amortissements pratiquée.

Le niveau de stock augmente de 32 k€

Les créances augmentent de 1 829 k€, l**a trésorerie nette** diminue de 1 005 k€. **Les actifs circulants** augmentent malgré tout de 0.9M€, soit + 3%.

Les charges constatées d'avance augmentent de 60 k€.

Les fonds propres diminuent de – 473 k€ compte tenu du niveau de résultat de l'exercice déficitaire et de reprises de subvention et provisions réglementées.

Diminution **des fonds reportés** de 7 k€ et augmentation des postes **provisions pour risque et charges** de 67 k€.

Diminution de la dette « **Emprunts** » de 2 103 k€. Un nouvel emprunt pour 30 k€ à taux 0% avec France Active a été contracté en 2025. Le total des remboursements 2025 s'élèvent à 2 139 k€

Les dettes à court terme augmentent pour 1 284 k€. **Les produits constatés d'avance** augmentent de + 239 k€.

3.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT (FRI)

La section d'investissement présente les emplois et les ressources de l'exercice. Il permet l'analyse des mouvements comptables affectant le patrimoine de l'Association.

EMPLOIS	31/12/2025	31/12/2024	RESSOURCES	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations	4 079 490	4 592 821	Fonds Associatif & réserves	-1 529 212	-2 405 443
Remboursements emprunts	2 141 189	2 059 265	Subv. & prov. immob.	1 539 839	76 759
			Nouveaux emprunts & dettes ass.	31 546	2 500 000
			VNC cessions immob.	373 203	1 479 805
Reprise Subv. & Prov.immob.	404 103	360 090	Amortissements	5 614 709	5 624 005
Augmentation du FRI		**262 950**	**Diminution du FRI**	**594 698**	
	6 624 782	7 275 126		6 624 782	7 275 126

Les investissements réalisés pour 4 079 k€ (contre 4 593 k€ en 2024) figurent en emplois au titre des **immobilisations**

La variation **fonds associatifs & réserves** est constituée des résultats de gestion propre de l'exercice et des résultats 2023 de gestion contrôlée affectés en réserve de compensation de charges d'amortissement.

Les **subventions et provisions réglementées**, nettes de reprises, résultent du mode de financement retenu pour certains investissements, à savoir subventions amortissables et provisions à reprendre sur immobilisations selon les spécificités du secteur médico-social.

Les **provisions pour renouvellement d'immobilisations** sont octroyées par l'Autorité de tarification et constituent une ressource réglementaire mais non récurrente.

En 2025, 31.5 k€ de **nouvel emprunt** a été souscrit avec France Active dans le cadre du projet Conserverie de l'Esat de Sélestat.

Les sorties d'immobilisations pour leur **valeur nette** comptable constituent une ressource.

Les **amortissements** représentent une ressource importante de 5 624 k€. Montant quasi similaire à 2024.

4 LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Après la présentation des résultats 2025, il convient d'évoquer les budgets 2026 qui traduisent la continuité des activités.

Gestion contrôlée

Les budgets 2026 des établissements sous gestion contrôlée sont regroupés par blocs financeurs.

Les résultats sont prévus à l'équilibre. Toutefois nous rappelons qu'il s'agit de budgets proposés aux autorités de tarification qui en disposent.

	Budget 2026		
	Produits	Charges	Résultat
Ars Assurance Maladie	49 578 048	-49 578 048	0
Communauté Européenne d'Alsace	25 396 685	-25 396 685	0
Total	**74 974 733**	**-74 974 733**	**0**

Hors siège et Etapes Gestion controlée - inscrit dans les masses budgetaires des établissements.

L'activité des établissements est déterminée en fonction des agréments validés dans le cadre des conventions de financements, indépendamment des journées d'ouverture et du taux d'absentéisme.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un budget proposé que nous soumettons à nos autorités de tarification. Il ne correspond pas au budget qui nous sera réellement accordé courant de l'exercice 2026.

Il s'agit d'un budget en reconduction en tenant compte des effets de l'inflation. Les propositions budgétaires 2026 tiennent aussi compte de l'impact de la demande d'application des mesures salariales du secteur Médico-Social pour l'ensemble des salariés avec la prise en compte de l'indemnité « Ségur pour tous » à raison de 238€ bruts / mois et par ETP.

4.1 GESTION PROPRE

	Budget 2026		
	Produits	Charges	Résultat
Vie Associative	685 477	-907 929	-222 452
ESAT	29 455 984	-29 859 024	-403 040
EA	5 916 947	-6 651 355	-734 408
Etapes Formation	856 085	-1 085 305	-229 220
FATH Dannemarie (GP)	151 054	-95 800	55 254
FHTH 67 (GP)	39 813	-41 966	-2 153
Total	**37 105 360**	**-38 641 380**	**-1 536 019**

L'Association envisage des résultats financiers à la baisse et un maintien de ses activités associatives et militantes. Le résultat prévu est un déficit.

2026 s'annonce encore comme une année de transition avec une hausse des activités 2025. Au cumulé, les activités des ESAT, de l'Entreprise Adaptée et d'Etapes formation sont projetées à 36.2 M€ de produits, soit une légère progression de +1 % comparativement aux produits de 2025.

Malgré la bonne dynamique dans la mise en œuvre des actions du plan Nouvel Horizon, l'impact d'une géopolitique instable et d'un contexte économique toujours incertain rendent difficile la concrétisation de nouveaux marchés, notamment pour compenser la baisse de l'activité liée au secteur automobile. L'année 2026 reste une année de consolidation des axes 2 (axe lié aux économies d'achat) et 3 (axe lié à l'optimisation de l'organisation des ressources humaines), qui ne suffisent pas pour garantir un retour à l'équilibre sur l'exercice 2026. Le budget 2026 prend en compte le montant de l'activité prévisionnelle définie dans la stratégie commerciale qui découle de l'axe 1 (axe lié à l'amélioration de l'efficacité commerciale) du Plan Nouvel Horizon.

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 MODES DE FINANCEMENT DES ACTIVITES SOUS GESTION CONTROLEE

Les activités sous gestion contrôlée se caractérisent par l'octroi de financements dont il faut rendre compte. On peut distinguer 2 modes de financement :

- Le premier dans le cadre du CPOM mis en place pour la période 2016-2020 et signé en date du 29 décembre 2015 pour le financement des établissements ARS Assurance Maladie et qui se traduit par le versement d'une dotation globalisée commune (DGC). L'avenant N°8 a été signé le 16/07/2024, ce qui permet de proroger le délai de ce CPOM jusqu'au 31 décembre 2025.

- Le second, dans le cadre de conventions avec la Communauté Européenne d'Alsace avec des dotations de prix de journées globalisé octroyées par établissement pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin.

Les frais de siège sont intégrés dans les dotations de financement des établissements conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté ARS Alsace du 17 février 2017 qui autorise expressément le Siège pour la période 2017-2021. L'agrément de frais de siège a également fait l'objet d'un avenant dans le cadre de l'avenant du CPOM signé avec l'ARS, couvrant ainsi la période du 1e janvier 2024 au 31 décembre 2025.

5.2 PASSIF SOCIAL

Certains établissements ou services sous gestion contrôlée ont constitué, sur demande des Autorités de Tarification, des provisions pour départ à la retraite. Ces provisions s'élèvent au 31/12/2025 à **118 413 €.** Le passif social, non comptabilisé, lié aux retraites est évalué **3 310 912 €** et est mentionné dans l'annexe comptable.

5.3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'Association bénéficie de 43k€ de contributions volontaires de plusieurs natures :

- Les dons en nature, qui sont suivis et valorisés et dont le montant reçu au cours de l'exercice est inscrit au pied du compte de résultat.
- Les prestations de bénévoles, au-delà de la participation normale de chaque membre, selon la responsabilité qu'il a bien voulu accepter, ne donnent actuellement pas lieu à évaluation, ni à comptabilisation.

5.4 PUBLICATION DES COMPTES

Les Comptes Annuels sont publiés sur le site officiel www.journal-officiel.gouv.fr.

Il appartient au Conseil d'Administration de porter à la connaissance de l'Assemblée Générale, les informations prescrites par la Loi.

5.5 CONVENTIONS ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont remboursés des frais et charges sur justificatifs, qu'ils exposent dans le cadre de leur mandat. Ces dépenses sont enregistrées dans les comptes. Le Commissaire aux Comptes dans le cadre de son rapport spécial transmettra les informations sur le sujet.

5.6 LES COTISATIONS

La qualité de membre d'une Association entraîne le versement d'une cotisation. Elle constitue une participation personnelle et la traduction de l'adhésion aux valeurs de l'Association. Le Conseil d'Administration sollicite l'Assemblée Générale à ce sujet pour la fixation de la **cotisation 2026** comme suit :

Cotisations	2026
UNAPEI	42,0 €
UNAPEI Grand Est	6,0 €
URAPEI Alsace	6,0 €
UDAF	0,0 €
ATA	0,0 €
Association APBA	26,0 €
TOTAL	**80,0 €**

Nous rappelons que le montant de la cotisation est réduit à 20 € pour les adhérents qui justifient d'une cotisation à l'UNAPEI par ailleurs.

Depuis 2017, les personnes en situation de handicap, majeures et bénéficiaires d'un service ou accueillies dans un établissement géré par l'association, peuvent adhérer. Le montant de leur cotisation est fixé à 20 €.

5.7 CONCLUSION

Le rapport de gestion se doit de traduire en termes financiers, le compte-rendu de la gestion du Conseil d'Administration. Nous espérons que cette présentation ait été claire et compréhensible. Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Conseil d'Administration

COMPTES ANNUELS 2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

2 avenue de Strasbourg
68350 DIDENHEIM

APE : 8720A
Siret : 77564261400017

HG EXPERTISE Sarl

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre du Conseil Régional d'Alsace

2, rue des Vosges 68350 DIDENHEIM

+33 389 611 200 info@hg-expertise.com

Capital social : 800.000 € - Siret : 502 804 107 00014 - N° TVA Intra. : FR 59 502 804 107 - APE 6920Z
IBAN FR76 1027 8035 3000 0208 7360 149 - BIC CMCIFR2A

Sommaire

Attestation de l'expert-comptable 1

1. Comptes annuels

Bilan 2

Compte de résultat 4

Annexe

Synthèse de l'annexe 6

Règles et méthodes comptables 7

Liste des établissements 11

Notes sur le bilan 13

Tableau de variation des fonds associatifs 19

Tableau des provisions 20

Fonds dédiés & fonds reportés 21

Détail des résultats administratifs proposés 22

Résultats et reports à nouveau 23

Répartition des produits 24

Engagements donnés et reçus 25

Informations diverses 2025 26

Attestation de l'expert-comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de compilation des comptes annuels de l'association
ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
Pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission.

L'objectif d'une mission de compilation des comptes consiste, pour l'expert-comptable, à mettre au service de la direction de l'entité ses compétences pour recueillir, classer et faire la synthèse sous une forme préalablement définie, d'informations comptables et financières communiquées par la direction sans toutefois évaluer les assertions retenues qui sous-tendent ces informations.

La mission de compilation des comptes s'inscrit parmi les missions dites "sans assurance" à l'issue desquelles l'expert-comptable n'exprime pas d'opinion.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 23 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en Euros
Total bilan	106 978 511
Total des ressources	108 129 143
Résultat net comptable (Déficit)	**-1 168 213**

Fait à DIDENHEIM
Le 28/05/2026

Alix SIXT
Expert-comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	691 830	570 691	121 139	107 028
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	7 628 325	260 092	7 368 232	7 483 049
Constructions	125 076 649	64 655 248	60 421 401	58 065 131
Installations techniques, matériel et outillage	18 989 678	16 849 518	2 140 160	2 462 828
Autres immobilisations corporelles	17 123 057	14 800 336	2 322 721	2 205 985
Immob. en cours / Avances et acomptes	96 188		96 188	3 973 496
Biens reçus par legs / donations destinés à être	110 000		110 000	346 800
Immobilisations financières				
Participations	63 079	1 200	61 879	87 590
Créances rattachées à des participations	15		15	15
Autres titres immobilisés	1 198 700	69 537	1 129 163	1 113 506
Prêts	1 619 053		1 619 053	1 439 912
Autres immobilisations financières	100 390		100 390	113 421
Total Actif immobilisé (II)	**172 696 963**	**97 206 623**	**75 490 339**	**77 398 761**
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	214 286		214 286	191 979
En cours de production de biens	1 709		1 709	125
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	27 902		27 902	20 225
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	183 435		183 435	196 336
Créances				
Usagers et comptes rattachés	6 329 511	287 781	6 041 731	5 664 331
Créances reçues par legs ou donations	24 953		24 953	24 953
Autres créances	5 313 927	9 470	5 304 457	3 840 064
Charges constatées d'avance	1 113 043		1 113 043	1 053 404
Divers				
Valeurs mobilières de placement	10 557 398	1 478	10 555 920	10 372 682
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 020 736		8 020 736	9 209 235
Total Actif circulant (III)	**31 786 899**	**298 728**	**31 488 171**	**30 573 334**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**204 483 862**	**97 505 352**	**106 978 511**	**107 972 095**

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	**12 936 453**	**12 936 453**
Première situation nette établie	8 461 764	8 461 764
Fonds propres statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise	4 474 688	4 474 688
Fonds propres avec droit de reprise	**157 094**	**157 094**
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise	157 094	157 094
Ecarts de réévaluation	60 110	
Ecarts d'équivalence		
Réserves	**54 102 422**	**53 474 866**
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	664 825	664 825
Réserves règlementées		
Réserves pour projet de l'entité	53 437 597	52 810 041
Report à nouveau	-17 061 891	-15 124 267
Excédent ou déficit de l'exercice	**-1 168 213**	**-1 249 958**
Situation nette (sous-total)	**49 025 976**	**50 194 188**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	3 014 285	2 974 309
Provisions réglementées	8 653 405	7 998 156
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	**60 693 666**	**61 166 653**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	236 453	236 453
Fonds dédiés	996 596	1 003 687
Total des fonds reportés et dédiés (II)	**1 233 049**	**1 240 140**
Provisions		
Provisions pour risques	496 460	479 260
Provisions pour charges	294 143	243 952
Total des provisions (III)	**790 603**	**723 212**
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	26 720 646	28 821 223
Emprunts et dettes financières diverses	23 528	26 694
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	83 809	92 348
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 862 871	2 727 981
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 925 840	10 653 295
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	582 510	450 515
Autres dettes	232 834	479 436
Produits constatés d'avance	1 829 156	1 590 600
Total des dettes (IV)	**44 261 193**	**44 842 090**
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**106 978 511**	**107 972 095**

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	35 380	36 485
Ventes de biens et de services	**15 693 531**	**15 597 827**
Ventes de biens	7 577 522	7 925 512
Ventes de prestations services	8 116 009	7 672 316
Produits de tiers financeurs	**73 918 957**	**71 530 253**
Concours publics et subventions d'exploitation	73 814 670	71 384 115
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	104 280	146 138
Contributions financières	8	
Repr. / amort., dépréc. et prov.	248 560	1 015 526
Produits des cessions d'immobilisations	1 402 773	
Utilisation des fonds dédiés	349 501	416 140
Autres produits	15 513 729	15 466 334
Total des produits d'exploitation (I)	**107 162 431**	**104 062 565**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	2 971 784	2 821 896
Variations de stock	-22 307	-19 136
Autres achats et charges externes	21 301 184	19 883 895
Aides financières	685 652	103 806
Impôts, taxes et versements assimilés	4 946 412	4 753 235
Salaires	51 739 201	51 700 333
Cotisations sociales	19 139 017	19 626 939
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 625 784	5 665 789
Sur immob. : dotations aux amort.	5 480 990	5 635 130
Sur immob. : dotations aux dép.		
Sur actif circulant. : dotations aux amort.	144 793	30 660
Dotations aux provisions	206 550	154 510
Reports en fonds dédiés	350 810	273 232
Valeurs comptables des immo. cédées	204 072	
Autres charges	433 965	295 532
Total des charges d'exploitation (II)	**107 582 123**	**105 260 033**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-419 693**	**-1 197 467**
Produits financiers		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	238 107	100 509
Autres intérêts et produits assimilées	2 810	5 398
Reprises sur dépréciations et provisions	5 829	62 849
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers	520 488	177 862
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	**767 233**	**346 617**
Charges financières		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	25 061	
Intérêts et charges assimilées	687 286	635 053
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées	859	18 283
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total des charges financières (IV)	**713 206**	**653 335**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**54 028**	**-306 718**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-365 665**	**-1 504 186**

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)	**199 479**	**797 287**
Total des charges exceptionnelles (VI)	**854 743**	**524 939**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**-655 264**	**272 348**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	147 283	18 120
Total des produits (I + III + V)	**108 129 143**	**105 206 469**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**109 297 355**	**106 456 427**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-1 168 213**	**-1 249 958**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	42 966	26 276
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	**42 966**	**26 276**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	42 966	26 276
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	**42 966**	**26 276**

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non Applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	X		
- Liste des établissements	X		
- Actif immobilisé	X		
- Détail des immobilisations	X		
- Détail des amortissements	X		
- Etat des créances	X		
- Produits à recevoir	X		
- Etat des dettes	X		
- Charges à payer	X		
- Tableau de variation des fonds associatifs	X		
- Etat des provisions	X		
- Suivi des fonds dédiés	X		
- Détail des résultats	X		
- Nature du report à nouveau	X		
- Charges et produits constatés d'avance	X		
- Crédit-bail			X
- Répartition des produits	X		
- Tableau des engagements	X		
- Informations diverses	X		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE

L'association a pour buts de :

- Poursuivre au sein de l'UNAPEI, la défense, tout au long de leur vie, du point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes handicapées mentales (enfants, adolescents et adultes) et, de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale et/ou professionnelle.

- Apporter à ces familles et aux personnes handicapées mentales l'appui moral et matériel indispensable, développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité et les amener à participer activement à la vie associative,

- Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents, assurer la pleine participation des familles et des personnes handicapées mentales,

- Rechercher activement et expérimenter toute innovation, de toute nature, notamment technique et organisationnelle, permettant l'accomplissement de chacun des Projets de Vie des personnes handicapées mentales,

- Venir en aide aux familles et aux personnes handicapées mentales en :
* Leur communiquant toutes informations utiles et en leur prodiguant des conseils,
* Promouvant et en mettant en oeuvre tout ce qui pourrait être nécessaire au meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes handicapées mentales (enfants, adolescents et adultes)

- Défendre les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées mentales auprès des élus, des pouvoirs publics, des commissions, des autorités de tutelles, etc.…

- Et, de manière générale, initier, concevoir, organiser et/ou mettre en oeuvre toute activité sociale, médico-social, sanitaire, économique, de formation ou autre, susceptible, directement ou indirectement, de contribuer à l'amélioration de la situation individuelle ou collective des personnes handicapées mentales et de leurs familles.
Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 106 978 511 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 1 168 213 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/05/2026 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les règlementations suivantes sont également appliquées : les articles 21 à 79 du Code Civil local, la loi d'empire du 19 avril 1908 sur les associations, le Code de commerce, le Code de l'Action Sociale et des Familles, le Code de la Sécurité Sociale (CSS) et le Code de la Santé Publique (CSP), les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 décembre 2018 (n°2018-06) et du 8 novembre 2019 (n°2019-04).
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Changement de logiciel comptable :

Un nouvel ERP comptable a été implémenté au sein du la structure à compter du 1er janvier 2025.

Première application du règlement ANC 2023-03 applicable aux associations :

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association applique le règlement ANC 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers.
Cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.
Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1:

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :
- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste Immobilisations en cours, avances et acomptes ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes Produits exceptionnels et Charges exceptionnelles.

Changement de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N :

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel : Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.
Concernant les comptes 2025 de l'association, les impacts sont :
- Les quotes-parts de subvention virées au résultat pour 198 K€
- Les produits des cessions d'immobilisations pour 1 403 K€.

Suppression de la technique de transferts de charges :

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :
- Soit reclassées en production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Traitement des legs

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

Traitement des contributions volontaires en nature

Règles et méthodes comptables

Le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) pose le principe de la valorisation et la comptabilisation dans les comptes de la classe 8 pour les contributions volontaires.
Ces contributions ne représentent aucun flux financier.

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :
- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :
- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité,
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'Association bénéficie de contributions volontaires de plusieurs natures :
- les dons en nature, qui sont suivis et valorisés et dont le montant reçu au cours de l'exercice sont renseignés au pied du compte de résultat dans le tableau des contributions volontaires en nature.
- l'Association bénéficie également de prestations de bénévolat mais dont l'importance est relativement faible au regard du reste de l'activité. A ce jour, l'Association ne dispose pas d'éléments lui permettant de suivre et de valoriser ces heures de bénévolat.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 10 à 50 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

Concernant le traitement comptable des frais d'acquisition, il a été retenu la comptabilisation en charges pour les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement.
Les moins-values latentes constatées en fin d'exercice font l'objet de provisions dont le montant porté en comptabilité s'élève respectivement à 70 737€ pour les immobilisations financières et 1 478€ pour les valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2025.
Le montant des plus-values latentes à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 550 902€.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.
Par dérogation au règlement 2000-06 du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) relatif aux passifs, l'impact des aides et financements octroyés par les autorités de tarification, dans le cadre du financement des établissements, pour des opérations particulières, est traité par le biais de provisions pour charges et de provisions règlementées (cf Etat des provisions et § 8 et 10 des informations diverses).

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Liste des établissements

Les mouvements financiers des établissements et services de l'association sont suivis dans 30 comptabilités distinctes présentant 46 résultats. Cela permet de suivre l'activité des établissements regroupés, en distinguant l'activité sous gestion contrôlée et l'activité sous gestion propre.

Liste des établissements

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
- ETS DE LA GESTION PROPRE		
* **Vie Associative & Micro-crèche**	propre	Ressources propres
* **Entreprise Adaptée 67 et 68**	propre	Ressources propres & DDETSPP par aides aux postes et subventions
* **Etape formation**	propre	Ressources propres
* **ESAT-BAPC 68**	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* **ESAT-BAPC 67**	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* **ESAT-BAPC Dannemarie**	propre	Ressources propres et ASP pour les aides aux postes
* **Gestion résidents FATH Dannemarie & Mutzig**	propre	Ressources propres
- ARS Assurance Maladie		
* **Siège**	contrôlée	Frais de sièges portés par les dotations de financement des établissements
* **IMP Jeunes Enfants / SESSAD**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **SESSAD Autisme**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **IMPRO Les Glycines**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **IME Domaine Rosen**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **MAS de Jour Bollwiller**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **MAS Mi Eck Turkheim**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **MAS de Lingolsheim**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **SESSAD de Rosheim**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **IME Dannemarie**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **ESAT-BPAS 68**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **ESAT-BPAS 67**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune
* **ESAT-BPAS Dannemarie**	contrôlée	Dotation Globalisée Commune

Liste des établissements

ETABLISSEMENTS	FINANCEMENT	
	Gestion	Nature
- Collect. Européenne d'Alsace - Haut Rhin		
*** Foyers Le Moulin**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** Foyers Cap Cornely**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** FHTH Guebwiller, Colmar, Dannemarie**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** Service d'Accueil de Jour Cap Cornely**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** Service d'Accueil de Jour Dannemarie**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** Service d'Accueil de Jour Soultz**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** SAVS & SAMSAH Haut-Rhin**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** FASPHV Mulhouse & Dannemarie**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
- Collect. Européenne d'Alsace - Bas Rhin		
*** FAM / FAS Duttlenheim**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** FAM Hoenheim**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** FHTH & SAVS Strasbourg**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée
*** FHTH & SAVS Haguenau**	contrôlée	Dotation globalisée du prix de journée

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmen-tations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	665 575	26 255		691 830
Immobilisations incorporelles	**665 575**	**26 255**		**691 830**
- Terrains	7 743 980		115 655	7 628 325
- Constructions sur sol propre	100 265 354	3 331 819	1 285 678	102 311 495
- Constructions sur sol d'autrui	754 633			754 633
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	19 633 553	3 048 376	671 407	22 010 521
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	18 513 508	538 851	62 680	18 989 678
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 695 271	164 139		1 859 410
- Matériel de transport	5 869 005	45 852	189 678	5 725 180
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 536 055	567 508	5 223	9 098 340
- Emballages récupérables et divers	786 263	664	236 800	550 127
- Immobilisations corporelles en cours	3 925 204	51 213	3 885 559	90 857
- Avances et acomptes	48 292	3 344	46 306	5 330
Immobilisations corporelles	**167 771 116**	**7 751 766**	**6 498 986**	**169 023 896**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	88 805		25 711	63 094
- Autres titres immobilisés	1 163 811	34 889		1 198 700
- Prêts et autres immobilisations financières	1 553 333	196 156	30 047	1 719 443
Immobilisations financières	**2 805 950**	**231 045**	**55 758**	**2 981 237**
TOTAL	**171 242 641**	**8 009 066**	**6 554 744**	**172 696 963**

Autres immobilisations corporelles - Divers : 550 127

Dont biens recus par legs et donations destinés à être cédés : 110 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS VIT'EA / Clôture 31/03/2025 / 67960 ENTZHEIM	10 000	-8 040	50,00	1 212
SAS KS SOLUTIONS / Clôture 31/12/2025 / 67800 BISCHHEIM	10 000	181 938	50,00	50 093
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCIC A2S INTERIM / clôture 31/12/2025 / 68000 COLMAR	86 400	-34 014	29,04	-28 361

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement						
- Fonds commercial						
- Autres immobilisations incorporelles			558 547	12 144		570 691
Immobilisations incorporelles			**558 547**	**12 144**		**570 691**
- Terrains	50 ans		260 931	5 501	6 339	260 092
- Constructions sur sol propre	10 à 50 ans		49 360 777	2 956 630	1 285 678	51 031 730
- Constructions sur sol d'autrui	10 à 50 ans		619 885	25 043		644 928
- Installations générales, agencement et aménagements des constructions	10 à 20 ans		12 607 746	970 305	599 460	12 978 590
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans		16 050 680	861 519	62 680	16 849 518
- Installations générales, agencement et aménagements divers	10 ans		1 570 589	34 602		1 605 191
- Matériel de transport	4 à 5 ans		5 365 357	184 296	209 622	5 340 031
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 à 10 ans		7 318 027	454 776	5 223	7 767 581
- Emballages récupérables et divers			79 835	7 698		87 533
Immobilisations corporelles			**93 233 828**	**5 500 370**	**2 169 002**	**96 565 195**
TOTAL			**93 792 375**	**5 512 514**	**2 169 002**	**97 135 886**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 500 892 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	15		15
Prêts	1 619 053		1 619 053
Autres	100 390		100 390
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	6 329 511	5 991 473	338 038
Autres	5 338 880	5 338 880	
Charges constatées d'avance	1 113 043	391 342	721 701
Total	**14 500 892**	**11 721 695**	**2 779 197**
Prêts accordés en cours d'exercice	179 140		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Créances de l'actif circulant - Autres : 5 338 880

Dont créances reçues par legs et donations : 24 953

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	151 588
RRR. à obtenir et autres avoirs	73 687
Personnel - Produits à recevoir	71 289
Produits à recevoir	179 105
Etat - pdt à recevoir	33 086
Divers - Produits à recevoir	1 476 569
Intérêts courus sur obligations et valeurs	477 652
Intérêts courus à recevoir	26 058
Total	**2 489 034**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 44 177 384 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	26 720 646	1 952 989	6 804 408	17 963 249
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	23 528	23 528		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 862 871	3 862 871		
Dettes fiscales et sociales	10 925 840	10 925 840		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	582 510	582 510		
Autres dettes (**)	232 834	232 834		
Produits constatés d'avance	1 829 156	1 829 156		
Total	**44 177 384**	**19 409 727**	**6 804 408**	**17 963 249**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 130 781			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Founisseurs et fourn immos non parvenus	1 019 426
Dettes prov. pour congés et heures à payer	4 842 032
Personnel autres charges à payer	231 048
Charges soc. s/congés à payer	1 780 399
Charges soc / autres charges à payer	13 881
Charges fisc.sur congés à payer	516 948
Etat - autres charges à payer	26 246
RRR à accorder et autres avoirs	5 666
Divers charges à payer	50 262
Total	**8 485 909**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 113 043		
Total	**1 113 043**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 829 155		
Total	**1 829 155**		

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Première situation nette établie	8 461 764			8 461 764
Fonds statutaires	0			0
Dotation non consomptible	0			0
Autres fonds propres sans droit de reprise	4 474 689			4 474 689
Total fonds sans droit reprise	**12 936 453**	**0**	**0**	**12 936 453**
Fonds statutaires avec droit de reprise	0			0
Autres fonds propres avec droit de reprise	157 094			157 094
Total fonds avec droit reprise	**157 094**	**0**	**0**	**157 094**
Ecarts de réévaluation	0	60 110		60 110
Réserves statutaires ou contractuelles	664 825			664 825
Réserves pour projet de l'entité	52 810 040	907 912	280 355	53 437 597
Autres réserves	0			0
Total réserves	**53 474 865**	**968 022**	**280 355**	**54 162 532**
Report à Nouveau	-15 124 267	3 021 299	4 958 922	-17 061 891
Résultat de l'exercice	-1 249 958	-1 168 213	-1 249 958	-1 168 213
Subventions d'investissement	2 974 309	245 384	205 409	3 014 285
Provisions réglementées	7 998 156	854 744	199 495	8 653 405
Total fonds associatifs	**61 166 652**	**3 921 237**	**4 394 223**	**60 693 666**

Tableau des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice / utilisées	Reprise de l'exercice / non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées					
Destinées à la couverture du BFR	48 802				48 802
Pour renouvellement des immobilisations	5 129 487	1	194 615		4 934 872
Amortissements dérogatoires	0				0
Réserves des plus values nettes d'actif immobili	2 819 868	854 743	4 880		3 669 731
Réserves des plus values nettes d'actif circulant	0				0
Total 1	**7 998 156**	**854 744**	**199 495**	**0**	**8 653 405**
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	140 260	83 200		42 000	181 460
Provisions pour risques	339 000	72 000		96 000	315 000
Provisions pour pensions et obligations similaire	118 413				118 413
Autres provisions pour charges	125 539	51 350	1 159		175 730
Total 2	**723 212**	**206 550**	**1 159**	**138 000**	**790 603**
Provisions pour dépréciation					
Dépréciation des immobilisations	51 505	25 061	5 829		70 737
Dépréciation des stocks et encours	0				0
Dépréciation des comptes de tiers	249 499	145 446	97 694		297 250
Dépréciation des comptes financiers	1 478				1 478
Total 3	**302 482**	**170 507**	**103 523**	**0**	**369 465**
TOTAL GENERAL (1+2+3)	**9 023 850**	**1 231 801**	**304 178**	**138 000**	**9 813 473**
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		351 996	98 853	138 000	
- financières		25 061	5 829	0	
- exceptionnelles		854 744	199 495	0	

Fonds dédiés & fonds reportés

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES ET REPORTES Subventions, dons et legs affectées	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation ou reversement en cours d'exercice	Engagements à réaliser s/ nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonds reportés - Legs (Ets 10)	236 453			236 453
Travaux Glycines	62 356			62 356
Fonds reportés - Legs et donations	***298 810***	***0***	***0***	***298 810***
Fonds sinistralité & FIR Esat Hagenau	5 413		54 337	59 750
FATESAT Gestion commerciale	90 000	8 048		81 952
Fonds dédiés à l'investissement	***95 413***	***8 048***	***54 337***	***141 702***
CNR ARS 21 à 23 - Apprentis/Formation/stagiaires	70 070	26 613		43 457
CNR 23 & 24 - Tvx économies énergie	202 108	18 577		183 531
CNR 2023 - Prise en charge /PAG	40 000			40 000
CNR 2025 - Réalisation BEGES		17 266	60 412	43 146
Conv. MDPH - CEA			21 300	21 300
Fonds dédiés à l'exploitation	***312 178***	***62 456***	***81 712***	***331 434***
Fonds dédiés - Transformation de l'offre	40 100			40 100
Subv. AGEFIPH et ARS Action et comp. (Ets 67)	153 362	216 516	213 511	150 357
ARS 2020 Habitat inclusif Colmar & Dannemarie	75 641	23 876		51 765
ARS - Divers FIR	34 797	18 967		15 830
Comité social divers établissements	113 830	3 148		110 682
Formations / emplois / stagiaires	30 374	6 275		24 099
Autisme & enfance divers établissements	20 535			20 535
Autres fonds dédiés	18 121	5 473	1 250	13 898
Fonds dédiés sur subv. d'exploit.& fonct.	***486 760***	***274 255***	***214 761***	***427 267***
Loisirs Polyhandicapés	4 064			4 064
Fonds dédiés sur dons (EA 67)	29 058	7 905		21 153
Fonds dédiés associatifs (Regard'art)	8 620			8 620
Projet autodétermination	5 237	5 237		0
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	***46 979***	***13 142***	***0***	***33 837***
TOTAL	**1 240 140**	**357 901**	**350 810**	**1 233 049**

Détail des résultats administratifs proposés

ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE	ARS Ass. Mal.	ARS Siège / Etapes	CEA 68	CEA 67	TOTAL
EXCEDENT COMPTABLE	2 006 834	7 532	146 331	139 327	2 300 024
DEFICIT COMPTABLE	- 849 818	- 337 784	- 392 395	- 308 409	- 1 888 406
RESULTAT COMPTABLE	**1 157 016**	**-330 252**	**-246 064**	**-169 082**	**411 618**
Reprise des résultats antérieurs					0
RAN autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R314-45					0
Report à nouveau créditeur (+)			595 869		595 869
Reprise excédent affecté au financement de mesures d'exploitation	263 818				263 818
Report à nouveau débiteur (-)				-460 815	-460 815
RESULTAT ADMINISTRATIF	**1 420 834**	**-330 252**	**349 805**	**-629 897**	**810 490**
RAN excédent (+) déficit (-)	344 436	-264 926	466 184	-548 695	-3 001
RAN affecté au financement des mesures d'exploitation	450 000				450 000
Dépenses pour congés payés	-196 216	-63 026	-70 476	-81 202	-410 920
Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs					0
RAN constitué de dépenses refusées par les financeurs					0
AFFECTATION EN REPORT A NOUVEAU	**598 220**	**-327 952**	**395 708**	**-629 897**	**36 079**
Excédents et réserves affectés à l'investissement	840 000				840 000
Excédent affectés à la couverture du BFR					0
Réserves de compensation des déficits ("-" reprise)					0
Réserves de compensation des charges d'amortissement	50 000				50 000
Reprise s/ réserves de compensation des charges d'amortissement	-67 386	-2 300	-45 903		-115 589
AFFECTATION EN RESERVES	**822 614**	**-2 300**	**-45 903**	**0**	**774 411**
RESULTAT ADMINISTRATIF AFFECTE	**1 420 834**	**-330 252**	**349 805**	**-629 897**	**810 490**

Résultats et reports à nouveau

Détail des résultats comptables

DETAIL DES RESULTATS COMPTABLES	GESTION CONTROLEE		GESTION PROPRE		TOTAL
	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	
Ets de la gestion propre			636 156	2 215 987	-1 579 831
ARS assurance maladie	2 006 834	849 818			1 157 016
ARS assurance maladie (Siège + Etapes GC)	7 532	337 784			-330 252
CEA 68 / Département du Haut-Rhin	146 331	392 395			-246 064
CEA 67 / Département du Bas-Rhin	139 327	308 409			-169 082
TOTAUX au 31/12/25	**2 300 024**	**1 888 406**	**636 156**	**2 215 987**	**- 1 168 213**
RESULTATS NETS	**411 618**			**-1 579 831**	**-1 168 213**

Détail des reports à nouveaux

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	Résultats sous contrôle #115 RAN AFFECTE EXER.N	RAN AFFECTE EX. ULTER.	RAN NON AFFECTE	Report à nouveau #11591 DEP. REFUS. AUT. TARIF.	#11592 DEP. NON OPPOS. (CP)	#110-119 RAN GEST. PROPRE	TOTAL DES REPORTS A NOUVEAU
Ets de la gestion propre						-13 784 647	-13 784 647
ARS assurance maladie	25 750	-777 677	1 270 159	-968 267	-1 723 499		-2 173 535
CEA 68 Département Haut-Rhin	630 218	177 529	414 839	-316 616	-689 970		216 000
CEA 67 Département Bas-Rhin	409 468	-881 077	-32 389		-815 710		-1 319 709
TOTAUX au 31/12/25	**1 065 436**	**-1 481 225**	**1 652 609**	**-1 284 884**	**-3 229 179**	**-13 784 647**	**-17 061 891**
	1 236 819			**-18 298 710**			

Répartition des produits

Produits par nature	Répartition					Total au 31/12/2025
	Siége	ARS Assurance Maladie	CEA 68	CEA 67	Gestion Propre	
Produits d'exploitation						
- Prix de journée		198 955	304 817	105 104		608 876
- Dotation globale de financement		46 956 992	11 727 094	8 573 514		67 257 600
- Reversement Usagers			2 023 327	1 235 822		3 259 149
- Production de l'exercice	18 093	1 380 031	207 528	632 250	13 454 269	15 692 171
- Produits des activités annexes						
- Production immobilisée					1 360	1 360
- Subv. d'exploitation (dont aide au poste EA)		65 349			2 208 939	2 274 288
- Reprises s/amts & prov. - TRF de charges	6 000	168 187	57 716	28 591	402 822	663 316
- Cotisations & Collecte					139 660	139 660
- Autres produits d'exploitation	30 143	154 966	84 667	14 096	648 065	931 937
- Aide au poste ESAT					14 581 800	14 581 800
- Utilisation des fonds dédiés		84 771			264 730	349 501
- QP de résultat s/ opération en commun						
- Produits cession d'élément actif	1 300	495 786	1 079	2 000	902 609	1 402 774
	55 535	**49 505 037**	**14 406 227**	**10 591 377**	**32 604 254**	**107 162 431**
Produits financiers						
- De valeurs mob. et créances actif immobilisé					40 891	40 891
- Intérêts et produits assimilés		24		5	199 997	200 026
- Reprise prov depr immo fin					5 829	5 829
- Différences positives de change						
- Produits nets s/cess. Val.mobil.placements					520 488	520 488
		24		**5**	**767 205**	**767 233**
Produits exceptionnels						
- Sur opérations de gestion						
- Sur opérations en capital						
- Reprises s/provisions - transf. de charges		192 349	2 250	4 880		199 479
		192 349	**2 250**	**4 880**		**199 479**
TOTAL DES PRODUITS	**55 535**	**49 697 410**	**14 408 477**	**10 596 262**	**33 371 458**	**108 129 143**

Engagements donnés et reçus

Nature	Etablissements	Objet	Montants 2025
ENGAGEMENTS DONNES ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE			
Engagement en matière de retraite	GLOBAL	Voir note sur info diverses	3 310 912
DETTES GARANTIES PAR DES SURETES RELLES			
Nantissements de comptes financiers	GLOBAL	Garantie d'emprunts	782 790
Prénotations hypothécaires	GLOBAL	Garantie d'emprunts	8 173 299
Hypothèques immobilières conventionnelles	GLOBAL	Garantie d'emprunts	14 183 452
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE			**26 450 452**

Nature	Tiers	Objet	Montants 2025
ENGAGEMENTS RECUS ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE			
Cautions reçues en garantie d'emprunts	GLOBAL	Garantie d'emprunts	3 058 952
Engagement pour congés à payer par les autorités de tarification pour les personnels inscrits dans les activités sous gestion contrôlée (arrêté du 12/12/2007)	ARS Etat ARS AM Conseil Départ.	Droits aux congés acquis par le personnel	4 592 048
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS ADAPEI PAPILLON BLANCS D'ALSACE			**7 651 000**

Informations diverses 2025

1) Informations en matière d'effectif

Les effectifs, sans considérer les temps de présence, et en distinguant les personnels liés par un contrat de travail, des travailleurs handicapés (usagers), s'établissent comme suit :

Au 31/12/2025		ADAPEI PAPILLONS BLANCS
1	**Personnel salarié**	
	Ouvriers	222
	ETAM	914
	Cadres	179
	TOTAL	***1315***
2	**Travailleurs handicapés en ESAT**	
	Usagers	1149
	TOTAL	***1149***

2) Engagements retraite et provisions liées au personnel

Le montant des engagements de l'Association en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite, ou avantages similaires des membres ou associés de son personnel, doit être déterminé par référence à la Convention Collective.
La valorisation de l'engagement retraite pour le périmètre de l'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE a été valorisé en utilisant les paramètres suivants :

- Table de mortalité TH/TF 00-02
- Taux d'actualisation financière : 3.96% (3.38% en 2024)
- Initiative du départ pour le salarié à 64 ans
- Rotation du personnel : 3%
- Evolution des salaires : 2%
- Méthode de calcul : ANC 2021

Le montant correspondant (charges sociales comprises) figure dans le tableau des engagements pour 3 310 912€. Suite à l'octroi par les autorités de tarification de financement pour les départs à la retraite, une provision pour risques et charges a été comptabilisée pour la somme de 118 413 €, par dérogation aux principes comptables.

Une provision pour risque liée aux charges de personnel a été constituée pour un risque social concernant l'application de la règlementation en matière d'entretien professionnel. Le montant de la provision a été évalué à 315 000 € à la clôture de l'exercice 2025.

3) Opérations internes

Les opérations entre les différents établissements ont donné lieu à retraitements et annulations réciproques.

Le montant des opérations entre établissements est de 10 125 478 € pour 2025 contre 9 895 733 € pour 2024. Le montant neutralisé en 2025 tient compte de 4 606 714 € liés aux opérations de frais de siège.

4) Placements financiers immobilisés

Les placements financiers immobilisés (comptes 271800) s'élèvent à 1 198 670 € contre 1 163 781 € au titre de l'exercice précédent.
Ces immobilisations financières permettent d'assurer en partie la couverture des réserves de propre assureur figurant au passif du bilan pour 5 545 087 €.
Ces réserves résultent de provisions antérieurement dotées dans le cadre de la troisième résolution de l'Assemblée Générale du 20 Juin 1987 et de l'apport par fusion des réserves de même nature de l'ADAPEI du Bas-Rhin.

Informations diverses 2025

5) Impôt sur les sociétés des OSBL

L'instruction fiscale du 15 septembre 1998 a permis de dégager, avec certitude, les ESAT ainsi que les EA des impositions professionnelles, et notamment de l'impôt sur les sociétés.

L'association avait déposé un dossier auprès du centre des impôts pour obtenir son appréciation quant à son assujettissement aux impôts commerciaux. La réponse de l'administration du 11 septembre 2000 a confirmé le non assujettissement de l'association ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE.

Les revenus fonciers ainsi que les revenus capitaux mobiliers demeurant taxables à l'impôt sur les sociétés.

6) Résultats de gestion contrôlée

Conformément à la 9ème résolution de l'Assemblée générale du 21 juin 2003, les résultats refusés de gestion contrôlée sont imputés au report à nouveau de l'Association, sans incidence sur le résultat de l'exercice.

Aucun rejet n'a été observé en 2025.

7) Provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations

Les règlements du CRC n° 2002-10 relatifs aux amortissements et n° 2004-6 relatifs aux actifs, ont été appliqués. L'arrêté du 12 décembre 2007, harmonise la nomenclature comptable applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux privés avec celle des établissements publics, par le plan comptable M22.

Dans le cadre de la modernisation des Etablissements sanitaires et médicaux sociaux, les autorités de tarification peuvent attribuer, au titre des dotations globales ou tarifs, des fonds destinés à financer des charges d'intérêts et d'amortissement des acquisitions ou productions d'immobilisations futures.

La provision règlementée pour renouvellement des immobilisations peut être constituée lorsqu'un établissement perçoit de l'autorité de tarification, une allocation anticipée (sous forme de dotations budgétaires supplémentaires versées en amont du programme d'investissement), destinée à compenser les charges d'amortissement et les frais financiers liés à la réalisation d'un investissement à venir. Cette provision règlementée est reprise au fur et à mesure des charges d'amortissement et, le cas, échéant, des frais financiers constatés et liés au nouvel investissement, de sorte que l'impact de ces charges sur les comptes de résultats futurs soit nul.

La dotation comptabilisée avec accord de l'autorité de tarification est nulle au titre de l'exercice 2025 pour l'ensemble des établissements.

8) Différence de réalisation d'immobilisations

Par dérogation aux principes comptables, les plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles sont portées dans un compte de provision réglementée au passif. Il s'agit de réserves de plus-values nettes d'actif, immobilisées cédées. Les moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles donnent lieu à reprise de cette provision. Par contre, les cessions d'immobilisations financières suivent le principe énoncé au plan comptable général.

9) Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif

L'association a vendu au courant de l'année 2022 un ensemble immobilier à Mulhouse pour la somme de 1 800 K€ générant une plus-value comptable de 1 595 K€.
Conformément aux spécificités comptables du secteur médico-social, une provision réglementée a été comptabilisée pour le montant de la plus-value réalisée, neutralisant ainsi l'impact sur le résultat comptable 2022.
La vente immobilière fait l'objet d'un paiement échelonné formalisé dans l'acte authentique.
Suite au décès du dirigeant de la société acquéreur, les paiements ont été interrompus et la société mise en liquidation.
Une procédure a été engagée afin d'obtenir le paiement intégral de la vente.

Informations diverses 2025

Si la procédure devait connaitre une issue défavorable, une clause résolutoire prévue dans l'acte conduira l'association à annuler la vente, et ainsi à réduire les fonds associatifs du montant de la provision réglementée comptabilisée en 2022.
La procédure judiciaire est toujours en cours au 31 décembre 2025, aucune écriture comptable n'a été constatée au cours de l'exercice.

10) Contrats pluriannuels d'objectif et de moyen : CPOM

L'association a signé en date du 29 décembre 2015 avec l'Agence Régionale de Santé Alsace un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2016-2020 et qui se traduit par le versement d'une dotation globalisée commune (DGC). Des avenants ont été signés pour proroger le délai d'application de ce CPOM jusqu'au 31 décembre 2025. Le suivi de l'activité des établissements est analysé en nombre de journées ou en nombre de séances.

Dans le cadre d'une convention signée en date du 21 mars 2022, la Collectivité Européenne d'Alsace (Haut-Rhin et Bas Rhin) assure le financement des établissements de son ressort avec des dotations de prix de journées globalisé octroyées par établissement. Le suivi de l'activité des établissements est analysé en nombre de journées ou en nombre d'usagers suivis.

11) Honoraires liés au contrôle légal

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice peut être indiqué en annexe, pour distinguer honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal. Les honoraires enregistrés dans l'exercice et relatifs à la mission du commissaire aux comptes ne concerne que l'audit légal ; ils s'élèvent à 80 764 € TTC.

12) Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions doivent figurer dans l'annexe de façon globale pour chaque catégorie.

Les dirigeants, membres du Conseil d'Administration, sont bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération.

ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
30, rue Henner

68000 COLMAR

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIETE FIDUCIAIRE
DE REVISION

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar
SA au capital de 76 224,51 € - RCS Mulhouse B339304230 – APE 6420 Z – TVA intracommunautaire FR 37339304230

Audit | Commissariat aux comptes

ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
30, rue Henner

68000 COLMAR

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ADAPEI - Papillons Blancs d'Alsace** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « Informations diverses » au point « 9) Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif » de l'annexe des comptes annuels qui relate les événements liés à la comptabilisation de la cession de l'ensemble immobilier de Mulhouse et la procédure toujours en cours ;

- la note de l'annexe des comptes annuels « Règles et méthodes comptables » concernant les nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2022-06 et 2023-03 appliqués par l'association et les impacts sur les comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions et concours publics

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions et des concours publics ainsi que le respect des conditions prévues, le cas échéant, dans les conventions signées liées à leur octroi.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 04 juin 2026

Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN

ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
30, rue Henner

68000 COLMAR

RAPPORT SPECIAL
du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

SOCIETE FIDUCIAIRE DE REVISION

2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar
SA au capital de 79 224,51 € - RCS Mulhouse B339304230 – APE 6420 Z – TVA intracommunautaire FR 37339304230

Audit | Commissariat aux comptes

ADAPEI - PAPILLONS BLANCS D'ALSACE
30, rue Henner

68000 COLMAR

RAPPORT SPECIAL
du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. Frais de fonctionnement

Votre association met à la disposition de certains administrateurs du matériel informatique et de téléphonie dont le coût de fonctionnement est payé par l'association. A ce titre, l'association a pris en charge un montant total de € 1.260 au cours de l'exercice, contre € 1.814 l'exercice précédent.

Personnes concernées :

- *M. Francis SCHALLER*
- *M. François WUNDERLICH*
- *M. Jean Luc LEMOINE*
- *M. Joël STIHLE*
- *M. Patrick LEONET*
- *M. Dominique BONVALLOT*
- *M. Jean Paul COLESSE*

2. Frais des membres du conseil d'administration

Dans le cadre de leurs fonctions bénévoles de membres du conseil d'administration, les administrateurs engagent des frais que l'association leur rembourse.

Votre association a pris en charge à ce titre une somme globale de € 27.584 au cours de l'exercice au titre de frais de déplacement kilométriques, contre € 29.514 l'exercice précédent.

Personnes concernées :

- *M. Claude MATHIS*
- *M. Francis SCHALLER*
- *M. François WUNDERLICH*
- *M. Jean Luc LEMOINE*
- *M. Joël STIHLE*
- *M. Patrick LEONET*
- *M. Serge MOSER*
- *M. Jean Paul COLESSE*
- *Mme Marie Claude PUCHE*
- *M. Christophe BENOIT*
- *M. Patrice DUPUY*

3. FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE

Bail de location

Selon bail de location du 20 octobre 2021, le FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE loue à votre association une surface de 135 m² de bureaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 2 avenue de Bruxelles – Parc des Collines – 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM, ainsi que 4 places de parking.
Le bail a pris effet au 20 octobre 2021 et s'est terminé le 19 octobre 2022.

Un nouveau bail a été signé le 17 octobre 2022 pour une durée d'un an du 20 octobre 2022 au 19 octobre 2023.
Les biens sont consentis moyennant un loyer annuel HT de € 16.380 augmenté de provisions sur charges de € 476 HT par mois.
Un dépôt de garantie de 3 mois de loyers est dû et a été versé à la signature du bail à hauteur de € 4.095 HT.

Un nouveau bail a été signé le 1er décembre 2023 portant sur les biens loués à une surface de 552 m² et 20 places de parking, prenant effet à compter du 1er décembre 2023 et qui prendra fin le 30 novembre 2026. Le loyer annuel est fixé à € 76.316 HT, augmenté de provisions sur charges annuelles de € 1.904 HT, et il sera révisé annuellement sur base de l'indice INSEE du coût de la construction ILAT du 2ème trimestre 2023, soit 130,64.
Un dépôt de garantie correspondant à trois mois de loyer a été constaté, soit € 19.079.

Un nouveau bail a été signé le 15 avril 2024 pour une durée de 3 ans du 15 avril 2024 au 14 avril 2027, comprenant une extension des locaux, pour un total de 135 m² de bureaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble ainsi que 10 places de parking.
Les biens consentis moyennant un loyer annuel HT de 20.815 € augmenté de provisions sur charges de 465,75 € HT par mois.
Un dépôt de garantie de 3 mois de loyers a été constaté, soit 5.203,75 €.

Au titre de l'exercice, € 101.262 TTC de loyers ont été décomptés en charges au total, contre € 91.060 TTC au cours de l'exercice précédent.

Personnes concernées :
- *M. Serge MOSER, Président du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Président du Conseil d'Administration de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE*
- *M. Patrick LEONET, Trésorier du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Trésorier de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE*
- *M. Jean-Pierre SERBONT, Secrétaire du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Membre du Conseil d'Administration de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE*
- *M. Claude MATHIS, Administrateur du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Président adjoint de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE*
- *M. Jean-Paul COLESSE, Administrateur du FONDS DE DOTATION AVENIR HANDICAP ALSACE et Administrateur de l'ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE*

Fait à Didenheim, le 04 juin 2026

Le commissaire aux comptes
Société Fiduciaire de Révision

Philippe PFLIMLIN